

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet MJ - Regroupement et tri de métaux sur la commune principale de l'AIOT Impasse du Mont-Jonnet - ZA Taulhac 43000 LE PUY EN VELAY.**

**La référence de votre dossier est A-3-N3324GL9T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 26/06/2023 à 14h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **79195768100012**

Raison sociale **MJ**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

**Allée Blaise Pascal**

**Allée Blaise Pascal**

**ZI Les Taillas**

**43600 STE SIGOLENE**

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable Activité Environnement et Sécurité**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **MJ - Regroupement et tri de métaux**

Description des activités :

La société **MJ VALORISATION** exploite, sur son site ZI Les Taillas à Ste Sigolène, une activité de collecte, récupération, regroupement et tri de : - métaux et déchets de métaux, - déchets non dangereux (papiers, plastiques, bois...) - déchets dangereux (batteries, huiles, aérosols...)

L'entreprise est également un centre VHU agréé. Aujourd'hui la société **MJ VALORISATION** a pour projet de s'implanter sur une autre commune de la Haute-Loire : **LE PUY-EN-VELAY** (Parcelle : 000 BM 213). Ce nouveau site exploitera une activité de collecte, récupération, regroupement et tri de métaux et déchets de métaux, pour les apports directs et les collectes en entreprises, ainsi qu'une activité de transformation des métaux par oxycoupage. Le site sera soumis à Déclaration au titre des rubriques 2710, 2713 et 2791. Le site se composera d'un auvent pour du stockage de métaux et d'un bungalow accueillant le bureau, les vestiaires et les sanitaires. Les aires extérieures seront entièrement composées de surfaces imperméables bétonnées. Sur les aires extérieures seront présents : un pont bascule, deux zones de stockage et tri de métaux et un parking. Les eaux de ruissellement du site seront collectées et traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet au réseau communal d'eaux pluviales.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**Impasse du Mont-Jonnet - ZA Taulhac**

**43000 LE PUY EN VELAY**

X : 771269

Y : 6435108

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m <sup>3</sup>	DC	
2713	2713-2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 790 m <sup>2</sup>	D	
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 4 t/j	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le site est spécialisé dans la collecte et le tri des déchets métalliques pour valorisation. L'activité produira peu de déchets : déchets de bureaux et alimentaires en faibles quantités, eaux souillées issues des curages périodiques du séparateur d'hydrocarbures.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Le risque d'incendie sur le site du projet est négligeable car les matières gérées sont incombustibles. En cas d'incendie, les services de secours disposent d'un PI situé au centre de l'impasse du Mont Jonnet. Le projet prévoit, de plus, l'installation d'extincteurs au niveau du auvent.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## **7 - Pièces justificatives**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**MJ-VALORISATION-PJ-1-Plan\_Cadastral\_100m.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**MJ-VALORISATION-PJ-2-Plan\_Ensemble\_35m.pdf**

